



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

Service régional de l'archéologie

à

Affaire suivie par : Léopold MAUREL
05 67 73 21 14

sra.drac.occitanie@culture.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron

9 Rue de Bruxelles
ZAC DE BOURRAN
12033 RODEZ CEDEX 9

Références : LM-NC-2023-47214

À l'attention de M. Stéphane BLANC,

Toulouse, le 13 janvier 2023

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement
Références : SALLES-LA-SOURCE (AVEYRON), lieudit La Cau
PC01225422A1028
Votre courrier du 4 janvier 2023
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 4 janvier 2023.

Je dispose d'un délai de 1 mois à compter de cette date, pour vous notifier une prescription de diagnostic ou vous faire connaître mon intention d'édicter une prescription de fouille ou de demander la modification de la consistance du projet. Si aucune décision ne vous a été notifiée au terme de ce délai, je serai réputé avoir renoncé à émettre celle-ci.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Occitanie,
et par délégitation, Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégitation
Le conservateur régional de l'archéologie adjoint

Léopold MAUREL